



**Compte-Rendu de la Réunion
tenue le samedi 8 février 1997
au Restaurant 'Le Louis XVII'
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Etaient présents :

M Hamann	Président
M ^{me} de La Chapelle	Vice-Présidente
M Desjeux	Secrétaire Général
Mme Pierrard	Trésorière
M. Mésognon	Secrétaire Général Adjoint

et

M^{mes} Bodouroff, Davy-Rousseau, Foin, Mercier-Derôme, Védrine, Vialle,
M^{elles} Baettig, Sabourin,
MM. Bancel, du Chalard, Delorme, Jaboulay, Mortier, Nottale, Richard.

Etaient excusés :

M^{me} de Crozes,
M^{lle} Coutin,
M, Boyron, Chomette, Gautier, de Roquefeuil, Tremblay.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I/ Vie du Cercle :

Approbation du Compte-Rendu du 14-12-96 :

Il fallait lire : « Madame Royale ayant entendu un certain remue-ménage au Temple » et non pas « La Reine ayant entendu un certain remue-ménage au Temple ».

Assemblée Générale :

Elle s'est tenue le 25 janvier dernier. Vous en recevrez prochainement le compte-rendu.

Situation du Cercle :

Un nouveau membre s'est inscrit. Il s'est vu attribuer le n°201.

Lors de la réunion prévue le 22 mars prochain, M. Deweer, membre du Cercle nous présentera son point de vue sur Louis XVII. Tandis que le 26 avril le docteur Sarrasin, spécialiste de la face, nous parlera de ses remarques sur le crâne de S^{te} Marguerite. Un questionnaire (anonyme) sur Louis XVII vous sera prochainement adressé. L'annuaire 1997 paraîtra en mars prochain.

II/ Iconographie :

La fiche n° 6 est prête et va bientôt être envoyée aux abonnés. Un ouvrage sur les médailles consacrées à Louis XVII est en préparation. Il devrait paraître dans les prochains mois.

III/ Le Crâne du Cimetière Ste Marguerite, par Jacques Hamann :

Voir en annexe.

IV/ Les recherches :

Les blanchisseuses Clouet, par Mme de La Chapelle et Mme Védrine :

Les blanchisseuses du Temple étaient deux veuves : Marie-Cécile FÉLIX, veuve de Charles-Sulpice CLOUET, et sa nièce (et non sa belle-sœur) Catherine BOUILLON, veuve de Louis Clouet. Nous savons tout l'intérêt historique que présentent leurs factures pour les recherches au Temple.

Mme Védrine a découvert que Catherine Bouillon-Clouet, la nièce, était une militante de la section Marat, connue dans son quartier comme « exagérée » et très proche par conséquent d'Antoine SIMON, gardien de Louis XVII, et d'un autre municipal, WARMÉ, tout deux membres de la section Marat. Catherine Clouet fera plus tard partie de la conspiration de BABEUF sous le nom de « Cloé » et sera l'amie de la veuve du conspirateur dont elle tient la boutique quand cette dernière s'absente.

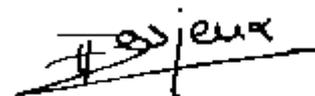
Mme de La Chapelle a pu retrouver l'identité de la petite Francine Clouet, qui jouait avec le Dauphin au Temple. Charles-Sulpice Clouet et sa femme eurent deux filles : Louise-Nicole et Marie-Anne, toutes deux mortes à 22 ans. Mais Louise-Nicole, avant son décès prématuré, avait épousé à 19 ans le 20-11-1781 à S^t Louis de Versailles, un coiffeur pour dames, Charles-François QUESNEL. Elle en eut aussi deux filles : Marie-Françoise-Charlotte et Julie-Léopolde, née en mars 1784, trois mois avant le décès de sa mère. C'est la fille aînée, Marie-Françoise-Charlotte Quesnel, née le 2 février 1782, qui est la fameuse Francine Clouet. Francine est un diminutif de Françoise ; et recueillie par sa grand-mère à la mort de sa mère en 1784, elle fut bien sûr connue au Temple sous le nom de « la petite Clouet ». Il faut noter que sa marraine en 1782 était la femme du sieur Jacques LABOULVENNE, 1^{er} valet de chambre du 1^{er} dauphin, et déjà témoin au mariage de ses parents. Il n'est pas impossible qu'elle ait été admise à jouer avec les enfants royaux peu avant la Révolution, et plus tard aux Tuileries, avant que sa présence ne soit signalée à la Tour du Temple.

VI/ Questions Diverses :

M. Pietrek, membre du Cercle vient de faire paraître un livre intitulé « Simon, Président ». On peut le commander chez l'auteur : 53, rue Michel-Ange, 67200 Strasbourg.

La séance est levée à 17^h30.

le Secrétaire Général



Edouard Desjeux

LE CRÂNE DU SQUELETTE DU CIMETIÈRE STE-MARGUERITE

par Jacques Hamann

Le 17 août 1817, PELLETAN, l'un des docteurs qui participa à l'autopsie de l'enfant mort au Temple, le 8 juin 1795, fit un additif au procès verbal de cette autopsie. D'après les MÉMOIRES D'ECKARD - 3^{ème} édition page 490 - voici cet additif :

Je soussigné, chevalier de l'Ordre Royal de la légion d'Honneur, membre de l'Académie Royale des Sciences, professeur de la Faculté de Médecine, certifié de plus, qu'après avoir scié le crâne en travers au niveau des orbites, pour faire l'anatomie du cerveau dans l'ouverture du corps du fils de Louis XVI, qui m'avait été ordonnée, j'ai remis la calotte du crâne en place, et l'ai couverte de quatre lambeaux de peau que j'en avais séparés et que j'ai recousus ensemble ; qu'enfin, j'ai enveloppé toute la tête d'un linge ou mouchoir ou, peut être, d'un bonnet de coton fixé au dessous du menton ou de la nuque, comme il se pratique en pareil cas.

On trouvera cet appareil, s'il est vrai que la pourriture ne l'ait pas détruit ; mais certainement la calotte du crâne existera encore enveloppée des débris de ces linges ou bonnet de coton.

Paris, le 17 août 1817

Pelletan

Cette déclaration suscita des remarques de la part de médecins, d'avocats et d'historiens.

Tout d'abord, en 1846, lors de la découverte d'un cercueil au cimetière Ste-Marguerite, le docteur Alphonse MILCENT déclara :

En 1817, M. Pelletan signa un appendice au procès-verbal d'autopsie dans lequel il rappelle la manière dont le crâne fut scié, et où il dit « que l'on doit retrouver la calotte du crâne remise en place » et c'est en effet ce que j'ai constaté.

Paris, le 3 février 1847

Signé : Alph. Milcent

(d'après « la Question Louis XVII et le Cimetière Ste-Marguerite » de G. Milcent.)

Puis, l'historien et avocat J. SIVIGNY considère comme fondamental cet appendice au procès-verbal. En effet, d'après l'ouvrage « les Preuves de l'existence du fils de Louis XVI », Paris 1851, page 65, il est dit :

«...Est-il possible qu'on se soit trompé sur l'identité ? Non. En dehors de la tradition, il existait un autre fils d'Ariane, le procès-verbal d'autopsie et une déclaration de Pelletan du 17 août 1817 dans laquelle il décrit minutieusement l'endroit où il a scié le crâne, et le procédé qu'il a employé pour le remettre et le maintenir en place. C'est avec les deux pièces authentiques en main que les docteurs ont examinés le squelette. Or ils ont trouvé le trait de scie exactement à l'endroit du crâne désigné dans la déclaration de Pelletan ... »

Mais si pour Sivigny, l'additif de Pelletan est une preuve, pour M^e Maurice GARÇON, elle sert à démontrer que ce crâne n'est pas celui du 8 juin 1795. D'après « Louis XVII ou la fausse énigme », page 406, on y lit : ... Le chirurgien Pelletan, qui était un praticien précis et qui, dans son rapport, a décrit très exactement ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, a écrit textuellement :

Après avoir scié le crâne en travers, au niveau des orbites, pour faire l'anatomie du cerveau ...

Le niveau des orbites est une précision rigoureuse. On doit entendre par là que la lame de la scie a passé juste au-dessus de l'arcade sourcilière. Or, le crâne découvert et examiné a été ouvert tout à fait autrement. Le trait de scie passe très haut sur le front, presque à la suture de l'os frontal et de l'os pariétal et la section rejoint la base de l'occipital traversant la bosse orbitaire. Au lieu d'être horizontale, comme la décrit Pelletan, la coupure est en diagonale. Ce crâne ne peut donc être celui autopsié au Temple.

Quelques années plus tard un historien, Jean-Pascal ROMAIN, réfute l'argumentation de M^e Maurice Garçon en signalant que l'incision du crâne est classique et qu'elle est encore en vigueur aujourd'hui. Cette démonstration permet donc de dire que l'intervention de Pelletan n'était pas unique en son genre. D'après « l'énigme du cimetière S^{te} Marguerite » par Jean-Pascal Romain, page 76, nous nous contenterons d'observer :

a) ... Que les souvenirs du docteur Pelletan, vingt deux ans après l'événement, ne paraissent pas d'une certitude absolue quant aux détails de l'opération : ainsi, il ne se souvient plus s'il a enveloppé le crâne d'un linge ou peut-être d'un bonnet de coton, lequel a été fixé au-dessous du menton ou de la nuque.

b) Par ailleurs, de l'avis des spécialistes, d'accord en cela avec les traités, l'incision du crâne de S^{te} Marguerite est du type normal et seul en usage aussi bien du temps de Pelletan qu'aujourd'hui, en sorte

que l'expression assez vague employée par lui ne permet pas les déductions de M^e Maurice Garçon. Le crâne de S^{te} Marguerite est d'ailleurs bien scié en travers comme l'écrit Pelletan qui n'a jamais parlé de coupure horizontale. Quant à l'expression « au niveau des orbites », elle s'applique parfaitement au crâne de S^{te} Marguerite, vu de face ainsi qu'il est facile de le constater à l'examen de l'excellente reproduction qu'en donne le docteur de Backer. L'affirmation de M^e Maurice Garçon apparaît donc absolument sans valeur.

Une dernière remarque faite par le docteur Pierre-Léon THILLAUD nous amène à repousser la démonstration de M^e Maurice Garçon. Cette argumentation se heurte aux impératifs techniques qu'impose la structure anatomique de la tête chez l'homme. La section du crâne doit permettre de dégager l'encéphale. Pour cela, il faut découper une calotte au-dessus du massif facial et de la base du crâne. L'utilisation d'une scie impose un trajet rectiligne. Si l'on veut satisfaire à ces deux exigences, il est impossible de passer par l'arcade sourcilière. Il semble, en fait, qu'à l'origine de cette discussion, il y ait eu confusion entre l'arcade sourcilière et la pyramide quadrangulaire à sommet postérieur que constitue la cavité orbitaire, encore appelée orbite. Le trait, enfin, ne peut qu'avoir une direction oblique de haut en bas et d'avant en arrière. Compte-tenu de la configuration de la face interne de la base du crâne, formée de trois étages disposés du haut en bas et d'avant en arrière, un trait horizontal ne permettant pas de dégager l'encéphale sans détériorer les parties contenues dans l'étage postéro-inférieur. Dans ces conditions, les caractéristiques du trait de section pratiqué à fin d'autopsie sur le crâne exhumé en 1846 ne peuvent constituer un élément d'identification.

Enfin d'après « Louis XVII, au cimetière S^{te} Marguerite - enquêtes médicales » du Docteur Félix DE BACKER, page 8, il faut souligner une remarque très importante qui a été exprimée en 1894 : « ... A signaler une échappée de la scie à l'union du frontal droit et du pariétal droit ; le trait passe exactement au-dessus du temporal gauche ; la partie située au-dessus du temporal fait défaut ; l'os a disparu ; c'est ainsi que nous trouvons absente une partie du pariétal gauche et une légère portion du frontal ». Il est dommage que cette échappée de la scie n'ait pas été signalée par Pelletan car cette particularité de l'autopsie aurait été déterminante pour l'identification du squelette. Or, il n'en est rien et l'on ne peut que le regretter.

CONCLUSIONS :

Plusieurs remarques peuvent être faites :

1) L'on découvre que le crâne a été scié au niveau des orbites et que Pelletan aurait tenu à le signaler dans son additif au procès-verbal d'autopsie du 17 août 1817. Pelletan aurait même ajouté : « Nous ne fîmes pas mention dans le procès-verbal des procédés opératoires que j'employai pour découvrir les organes intérieurs. Il peut cependant être important de savoir que l'examen du cerveau nécessita une section transversale de la calotte du crâne. Il sera possible en effet de reconnaître à ce signe et sans crainte d'erreur les restes du corps si l'on procédait à leur recherche ». (1)

2) Le docteur Milcent est satisfait lorsqu'il examine le crâne de 1846. En effet, le crâne est scié au niveau des orbites et il est en place. Donc, c'est bien le crâne issu du cadavre de l'enfant mort au Temple. Il est dommage que le docteur Milcent ne nous parle pas des linges ou morceaux de bandages qui consolidaient le crâne en place.

3) Jean-Pascal Romain déclare que l'incision du crâne est du type normal et que cette façon de faire est toujours en usage aujourd'hui. Ah, si Pelletan avait signalé l'échappée de la scie que Félix de Backer a remarqué. Mais rien de tout cela. L'avenant de Pelletan au procès-verbal du rapport d'autopsie ne met en exergue que la coupure du crâne comme si cette façon de faire était exceptionnelle et que grâce à cela on pourrait aisément identifier la dépouille. Si le fait que le corps autopsié, y compris le cerveau, soit exceptionnel, alors en effet, ce crâne retrouvé scié pourrait être la preuve que l'on aurait bien à faire au squelette de l'enfant mort au Temple.

4) L'on a dit que le cimetière S^{te} Marguerite était le dépotoir des hôpitaux environnants et que tous les corps autopsiés, mutilés, étaient jetés dans les fosses communes. L'on veut bien accepter une telle remarque mais l'on est un peu plus réticent pour admettre que le corps autopsié, issu de la dissection d'une école de chirurgie, soit enfermé dans un cercueil de plomb. L'on ne voit absolument pas pourquoi il existerait une telle probabilité. Donc, on peut admettre que Pelletan avait raison de dire que cette particularité du crâne scié permettra de faire reconnaître l'enfant mort au Temple.

5) Ce manque de précision de la part de Pelletan fera toujours planer un doute sur l'origine de ce squelette, ajoutant ainsi un mystère de plus à l'affaire Louis XVII. Pourtant, je pencherai volontiers pour que ce squelette découvert en 1846 soit celui de l'enfant mort au Temple mais sûrement pas Louis XVII. Alors ... Alors, il y aurait eu une substitution d'enfant et peut être une évasion.